



EXTRAIT N°93/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Date de la convocation :
Le 01 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents 19
Procurations 6
Absents 5
Excusés 3

En cours de Séance :

Présents 18
Procurations 6
Absents 5
Excusés 4

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ARETO Joseph, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine. Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. CRETINOIR), Mme CARIN Jocelyne, (procuration à M. ARETO), M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, (procuration à M. PALIX), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. CIDOLIT Bertrand, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE).

ABSENTS NON-EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Victor VELAYE (Dirfin), M. Christophe PETIT, M. Stéphane GLANIOS.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251208-93-2025-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025

AVANCE DE SUBVENTION AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Le Maire expose :

L'octroi de la subvention communale au CCAS intervient lors du vote du budget primitif de la ville en début d'exercice budgétaire. Toutefois, la trésorerie disponible de cet établissement étant très rarement suffisante pour assurer les salaires et les mandats en début d'année, il est d'usage d'accorder une avance sur subvention avant le vote du budget. Il est proposé au conseil de fixer cette avance à 120.000 euros, au regard de l'estimation des besoins.

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER l'attribution d'une avance de 120 000 € sur la subvention communale au CCAS, au titre de l'année 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 08 décembre 2025

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251208-93-2025-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025